MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 193 25 janvier 2013

SOMMAIRE

3P Participations S.A. 9222
3P Participations S.A. 9222
3P Participations S.A. 9225
3P Solutions S.A. 9225
Alternative Travail Temporaire 9225
BELF 5 Luxembourg 9222
BJ Partners S.A. 9222
Colon River S.A. 9221
Espresso Real Estate S.à r.l. 9262
Global Sporting Rights Investments S.à r.l. 9240
Luxembourg McD Investments S.à r.l. ... 9236
Max Management S.A. 9263
Meame 9218
Mediobanca International (Luxembourg) S.A. 9218
Meinke Holding 9229
Merl S.A. 9218
PAS Luxembourg, S.à.r.l. 9241
Pergolese S.à r.l. 9223
PFCE Top Holdco S.à r.l. 9253
Pinna Nobilis S.A. 9223
Pinna Nobilis S.A. 9223
Pixx S.A. 9227
ProLogis Poland LXXIII S.à r.l. 9232
ProLogis Poland LXXI S.à r.l. 9230
ProLogis Poland LXXVII S.à r.l. 9249
ProLogis Poland LXXVI S.à r.l. 9251
ProLogis Poland LXXV S.à r.l. 9234
Reseaux Tel Lux S.A. 9264
Rotarex S.A. 9225
SALT Generics S.à r.l. 9224
SES Asia 9226
Starnet Holding S.A. 9224
Steba Biotech S.A. 9224
TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l. 9255
Vallbacken S.A. 9247
Varhin S.A. 9221
Varta Investment S.à r.l. 9219
VDA S.A. 9218
VDA Secundo S.A. 9219
Venusfin 9239
Vista Finance 9219
Vontobel Sicav 9224
VSN International S.à r.l. 9219
VWR International Europe S.àr.l. 9220
VWR International North America S.àr.l. 9220
Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch 9220
Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch 9219
Wapriv 9220
Watts Industries Luxembourg 9220
WC Luxco Holdings S.à r.l. 9221
Western Union Financial Services (Luxembourg) S.à r.l. 9221
Whale Holdings S.à r.l. 9223
Wiesen-Pironi Constructions S.A. 9225
Xylem Global S.à r.l. 9243

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 11 septembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société en remplacement de Ernst & Young. Son mandat expirera à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2012168082/15.

(120222468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Merl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.715.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.12.2012.

Pour: MERL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012168087/15.

(120221319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Meame, Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Saeul, 10B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.826.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012168080/13.

(120221757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.223.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDA S.A.

Référence de publication: 2012168472/11.

(120222665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VDA Secundo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.410.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDA SECUNDO S.A.

Référence de publication: 2012168473/11.

(120222666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Vista Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.493.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168478/11.

(120222521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

VSN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes.

R.C.S. Luxembourg B 149.916.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168480/10.

(120222007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Varta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 144.174.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168471/10.

(120222080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.776.

—

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

David Kedwards

Branch Manager

Référence de publication: 2012168483/12.

(120221493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VWR International Europe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.701.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168481/10.

(120222551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

VWR International North America S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.691.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168482/10.

(120222552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.776.

—

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

David Kedwards
Branch Manager

Référence de publication: 2012168484/12.

(120221494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wapriv, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.784.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168485/10.

(120221622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Watts Industries Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.764.

—

Les comptes annuels de la société mère Watts Industries Belgium BVBA au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale
Le Gérant

Référence de publication: 2012168490/12.

(120222302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Varhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.061.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168470/10.

(120221426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Western Union Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.061.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012168487/13.

(120222271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

—

Par résolutions prises en date du 20 novembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Maria Harris, avec adresse au 176, Merrion Road, Dublin 4, Dublin, Irlande de son mandat de Gérant avec effet au 20 novembre 2012.

2. Nomination de Robert Whiteford, avec adresse au la The Plateau, Piney Hills, bt95qp Belfast, Irlande du Nord au mandat de Gérant, avec effet au 20 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168491/15.

(120221773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Colon River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.440.

—

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012167600/16.

(120222321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BELF 5 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.061.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 décembre 2012 a renouvelé le mandat des gérants:

- Mr Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.
- Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour BELF 5 Luxembourg

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012167555/16.

(120222385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

BJ Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 170.987.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire (l'«Assemblée générale») du 1 er octobre 2012

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Jean-Nicolas LEGLISE, résidant professionnellement au 59 rue des aubépines L-1145 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en tant qu'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Benoit SAVARY, résidant professionnellement au 59 rue des aubépines L-1145 Luxembourg, expert- comptable, en tant qu'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 1 er octobre 2012. Eric ALBERT.

Référence de publication: 2012167566/16.

(120222243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

3P Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.946.

—

Aux actionnaires

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration de votre société, avec effet au 19 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2012. Patrick MOINET.

Référence de publication: 2012168525/11.

(120222566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

3P Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.946.

—

Aux actionnaires

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 19 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2012. Sandrine BISARO.

Référence de publication: 2012168524/11.

(120222566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.280.

—

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 octobre 2012

- La société KPMG Luxembourg Sàrl, société de droit Luxembourg, enregistrée au RCSL sous le numéro B-149133 ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé en charge d'auditer les comptes annuels de l'armée 2012;

Certifié sincères et conforme

Référence de publication: 2012168236/13.

(120221749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.625.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PINNA NOBILIS S.A.
BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012168241/13.

(120221495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.625.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PINNA NOBILIS S.A.
BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012168242/13.

(120221561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Whale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.055.

—

Par résolutions signées en date du 11 octobre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stephen Shaw, avec adresse professionnelle au 1, Appold Street, EC2A 2HE, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 11 octobre 2012 et pour une durée indéterminée;

2. Révocation de Emma Simmons, avec adresse professionnelle au 1, Appold Street, EC2A 2UU, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 11 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168496/15.

(120222237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Vontobel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.337.

—

Le bilan au 31 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Vontobel SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012168467/14.

(120222363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Starnet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.264.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012168383/11.

(120222004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Steba Biotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 122.394.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168385/10.

(120222297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SALT Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.367.

—

EXTRAIT

Suite à la fusion intervenue en date du 6 octobre 2011, l'associé unique de la société, GL Investments ehf., une société de droit islandais, établie et ayant son siège social à Soltun 26, IS 105 Reykjavik, Islande, inscrite auprès du registre: Icelandic Register of Entreprises, sous le numéro 511004-2170, et détenant 500 parts sociales, a été absorbée par STEINVIRKI ehf., une société de droit islandais, établie et ayant son siège social à Soltun 26, IS 105 Reykjavik, Islande, inscrite auprès du registre: Icelandic Register of Entreprises, sous le numéro 420688¬1219, si bien que STEINVIRKI ehf. est dorénavant l'associé unique de SALT GENERICS S.à r.l. et détient 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Stibbe

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2012168337/19.

(120221509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wiesen-Pironi Constructions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.748.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012168498/12.

(120222586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone Industrielle Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 100.858.

—

Les comptes annuels du 10/05/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168526/10.

(120222051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

3P Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.946.

—

Aux actionnaires

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que commissaire de votre société, avec effet au 19 décembre 2012.

Luxembourg le 19 décembre 2012.

BF Consulting S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2012168523/13.

(120222566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.966.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012168570/10.

(120222837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

—

Les comptes consolidés au 31/1212011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169094/9.

(120222732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SES Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.611.

—

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES ASIA ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.611 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 4 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 20 mai 2006.

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES), demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Madame Esther TIRADO, Press Relations Assistant (SES), demeurant à Niederanven.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Oliver HUTH, Legal Counsel (SES), demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé et à l'émission d'actions rachetables dans les statuts de la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification des articles 16, 19 et 20 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toutes les dispositions relatives au capital autorisé et à l'émission d'actions rachetables dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante-quatre millions cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt douze euros (EUR 964.124.692,-) représenté par deux millions huit cent quatre-vingt douze mille quatre cents (2.892.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en outre de supprimer le deuxième alinéa et de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 16. (Premier alinéa).** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée générale décide en outre de supprimer le cinquième alinéa de l'article 19 des statuts de la Société et le troisième alinéa de l'article 20 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre MARGUE, Esther TIRADO, Oliver HUTH et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2007. LAC/2007/16303. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Référence de publication: 2012163581/68.

(120215738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pixx S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.685.

—

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIXX S.A." (numéro d'identité 2011 22 05 447), avec siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 159.685, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2011, publié au Mémorial C, numéro 1252 du 9 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon par la société de son statut de société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" au profit de celui de société de participations financières (SOPARFI), à compter du 1 er janvier 2013 et modification subséquente de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2) Suppression du 4 ème alinéa de l'article 5 des statuts.

3) Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société de son statut de société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" au profit de celui de société de participations financières (SOPARFI), à compter du 1 er janvier 2013 et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le 4 ème alinéa de l'article 5 des statuts, ayant actuellement la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF"

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RENTMEISTER, DEMEYER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4677. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bascharage, le 12 décembre 2012. Alex WEBER.

Référence de publication: 2012163508/94.

(120215745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Meinke Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.778.

—

Im Jahre zweitausendzwölf, am dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „Meinke Holding", Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde am 4. Dezember 2009 gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars gegründet. Die Urkunde wurde im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 5 vom 4. Januar 2010 veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Gesellschaft ist im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 149.778 eingetragen.

Versammlungsleitung

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Emil SCHWEITZER, Architekt, mit Berufsadresse in Pirmasens (Deutschland).

Der Vorsitzende bestellt Frau Corinne PETIT, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in Luxemburg, zum Schriftführer.

Die Generalversammlung wählt Herrn Vladimir MATIAS, Managing Director, mit Berufsadresse in Moskau (Russische Föderation), zum Stimmenzähler.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien wurden auf einer von der Versammlungsleitung angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von der Versammlungsleitung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Erklärungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar, diese zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000.- EUR), aufgeteilt in siebenhundertfünfzigtausend (750.000) Kapitalaktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind, vertreten ist.

II. Die Aktionäre wurden durch Einschreibebrief vom 20. November 2012 ordnungsgemäß einberufen, was dem Notar nachgewiesen wurde. Sie erklären des weiteren, Kenntnis der vorliegenden Tagesordnung gehabt zu haben. Die Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengesetzt und ist ermächtigt, alle Punkte der Tagesordnung zu erörtern und über alle Punkte abzustimmen.

III. Folgende Punkte stehen zur Tagesordnung der Generalversammlung:

Tagesordnung

1. Sitzverlegung der Gesellschaft;

2. Einfügung eines neuen Artikels 6 bezüglich des genehmigten Kapitals in Höhe von fünfzehn Millionen Euro (15.000.000.- EUR);

3. Abänderung der Nummerierung der Satzung durch die Einfügung des neuen Artikels 6;

4. Verschiedenes.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire zu verlegen.

Artikel 2. der Statuten lautet jetzt wie folgt:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden oder wenn das Gesetz es erlaubt an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg. In dieser letzten Hypothese, ist der Verwaltungsrat befugt die Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt gegen die Einfügung eines genehmigten Kapitals in Höhe von fünfzehn Millionen Euro (15.000.000.- EUR).

Herr Meinke beschließt mit 262.500 Aktien dagegen.

Die Herren SCHWEITZER und MATIAS beschließen mit 487.500 Aktien dafür.

Damit ist die gesetzliche Mehrheit nicht gegeben für die Umänderung der Satzung.

„ **Art. 6.** Der Verwaltungsrat ist befugt, das Aktienkapital auf höchsten fünfzehn Millionen Euro (15.000.000.- EUR) im Zuge einer oder mehrere Erhöhungen heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe neuer Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, diese Kapitalerhöhungen zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven, den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuelle einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis sowie die Zeichnungs-und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

Diese Ermächtigung ist für eine Dauer von fünf (5) Jahren gültig, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde, und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, die bis zum Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßigen beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des Artikels 5 entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum, wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die Versammlungsmitglieder vorliegendes Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. Schweitzer, C. Petit, V. Matias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2012. LAC/2012/57930. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163408/93.

(120215865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.553.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

acting in the name and on behalf of ProLogis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 12 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 752 of 13 April 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 13 avril 2006 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- que ProLogis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57875. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163488/98.

(120215328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.535.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 12 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of 11 April 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that day;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 11 avril 2006 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57877. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163490/98.

(120215326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.979.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1119 of 11 June 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that day;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119 du 11 juin 2007 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57878. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163491/98.

(120215325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

—

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McD Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS) under registration number B 143254,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwâltin,res\d\ng in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of Luxembourg McD Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 158645 and incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 898, dated 4 May 2011 (the "Company"). The articles have been amended last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000) represented by twenty-one thousand (21,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to twenty-one thousand one United States Dollars (USD 21,001) by issue of one (1) new share having a par value of one United States Dollar (USD 1).

The capital increase is fully paid up by McDonald's Grundstücks GmbH, a limited liability company with registered office at Drygalski-Allee 51, 81477 Munich, Germany, incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the Local Court of Munich under the number HRB 201158 by a contribution in kind in the form of:

- 0.024% of the share capital in McDonald's GmbH, a limited liability company with registered office at Drygalski-Allee 51, 81477 Munich, Germany, incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the Local Court of Munich under the number HRB 83869 (the "McD GmbH Shares"); and

- 0.024% of the share capital in McDonald's Objekt GmbH, a limited liability company with registered office at Drygalski-Allee 51, 81447 München, Germany, incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the Local Court of Munich under number HRB 180421 (the "McD Objekt Shares", and together with the McD GmbH Shares the "Shares").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The McD GmbH Shares to be contributed to the Company have, based on generally accepted accounting principles, a fair market value of seven hundred thirty-six thousand four hundred ninety-three euros and fifty-two cents (EUR 736,493.52).

The McD Objekt Shares to be contributed to the Company have, based on generally accepted accounting principles, a fair market value of fifteen thousand thirty euros and forty-eight cents (EUR 15,030.48).

The aggregate value of the Shares amounts thus to seven hundred fifty-one thousand five hundred twenty-four euros (EUR 751,524), corresponding to nine hundred seventy-five thousand three hundred twenty-seven United States Dollar and eighty-five cents (USD 975,327.85), based on the Bloomberg 30 day forward exchange rate for 29 November 2012 of EUR 1=USD 1.2978. Of such amount, one United States Dollar (USD 1) is allocated to the share capital of the Company by issuance of one (1) share with a par value of one United States Dollar (USD 1). The remaining amount of nine hundred seventy-five thousand three hundred twenty-six United States Dollar and eighty-five cents (USD 975,326.85) is allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share with a par value of one United States Dollar (USD 1) is subscribed by McDonald's Grundstücks GmbH, aforementioned, here represented by Mrs Simone Baier, prenamed, by virtue of a proxy given on 22 November 2012, hereto attached.

The existence, the value and the free transferability of the Shares have been evidenced to the undersigned notary by the management report of Luxembourg McD Investments S.à r.l. and by a certificate of McDonald's Grundstücks GmbH, hereto attached.

Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand one United States Dollars (USD 21,001), represented by twenty-one thousand one (21,001) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about EUR 2,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

McD Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B 143254,

représentée aux présentes par Simone Baier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 13 Novembre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante a qualité d'associé unique de Luxembourg McD Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158645 et constituée conformément à un acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, en date du 4 mai 2011 (la «Société»). La dernière modification des statuts de la Société a été effectuée selon un acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille dollars US (USD 21.000), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, à un montant de vingt et un mille et un dollars US (USD 21.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1).

L'augmentation de capital est entièrement libérée par McDonald's Grundstücks GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Drygalski-Allee 51, 81477 Munich, Allemagne, constituée et existant selon les lois d'Allemagne, inscrite au registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 201158, moyennant un apport en nature consistant en:

- 0,024% du capital social de McDonald's GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Drygalski-Allee 51, 81447, Munich, Germany, constituée et existant selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 83869 (les «Parts Sociales McD GmbH»); et

- 0,024% du capital social de McDonald's Objekt GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Drygalski-Allee 51, 81447, Munich, Germany, constituée et existant selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 180421 (les «Parts Sociales McD Objekt» et, ensemble avec les Parts Sociales McD GmbH, les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales McD GmbH à apporter à la Société ont, sur la base des principes comptables généralement admis, une juste valeur de marché de sept cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 736.493,52).

Les Parts Sociales McD Objekt à apporter à la Société ont, sur la base des principes comptables généralement admis, une juste valeur de marché de quinze mille trente euros et quarante-huit cents (EUR 15.030,48).

La valeur totale des Parts Sociales se chiffre par conséquent à sept cent cinquante et un mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 751.524), correspondant à neuf cent soixante-quinze mille trois cent vingt-sept dollars US et quatre-vingt-cinq cents (USD 975.327,85) sur la base du taux de change à terme à 30 jours de Bloomberg pour le 29 novembre 2012, à savoir EUR 1=USD 1,2978. Sur ce montant, un dollar US (USD 1) est attribué au capital social de la Société par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1). Le solde de neuf cent soixante-quinze mille trois cent vingt-six dollars US et quatre-vingt-cinq cents (USD 975.326,85) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) est souscrite par McDonald's Grundstücks GmbH, susmentionnée, représentée aux présentes par Mme Simone Baier, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2012, ci-annexée.

La preuve de l'existence, de la valeur et de la libre cessibilité des Parts Sociales a été établie auprès du notaire soussigné grâce au rapport de la gérance de Luxembourg McD Investments S.à r.l. ainsi qu'à une attestation de McDonald's Grundstücks GmbH, ci-annexés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt et un mille et un dollars US (USD 21.001), représenté par vingt et un mille et une parts sociales (21.001), d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital s'élève à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57560. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 décembre 2012.
Référence de publication: 2012162628/153.
(120214410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Venusfin, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 45.406.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit italien SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.p.A., avec siège social à I-20122 Milano, Via Durini 9, inscrite au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro 03300120155,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme VENUSFIN (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.406 (NIN 1993 2211 192) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 octobre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 595 du 14 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX en date du 12 septembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 30 décembre 1994.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 septembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 16 février 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante-neuf Euros vingt-huit Cents (€ 793.259,28), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, (l'"Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associée Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associée Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associée Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163682/69.

(120215661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.860.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

—

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales, sous seing privé, en date du 12 décembre 2012, entre Bridgepoint Europe IV FCPR et Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, fonds communs de placements à risques, représentées toutes deux par leur société de gestion Bridgepoint SAS, ayant son siège social 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 223 313 et Commonfund Capital International Partners VI, L.P., ayant son siège social au 15, Old Danbury Road, P.O. Box 812, Wilton, CT06897-0812, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4289787 que:

- cent quarante-neuf mille cent soixante-dix (149.170) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV FCPR, préqualifiée; et

- cent quarante-neuf mille cent soixante-dix (149.170) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, préqualifiée;

au profit de Commonfund Capital International Partners VI, L.P., préqualifiée.

Il résulte d'une seconde convention de cession de parts sociales, sous seing privé, en date du 12 décembre 2012, entre Bridgepoint Europe IV FCPR et Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, fonds communs de placements à risques, représentées toutes deux par leur société de gestion Bridgepoint SAS, ayant son siège social 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 223 313 et Commonfund Capital International Partners VII, L.P., ayant son siège social au 15, Old Danbury Road, P.O. Box 812, Wilton, CT06897-0812, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4619516 que:

- cinquante-huit mille et onze (58.011) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV FCPR, préqualifiée; et

- cinquante-huit mille et onze (58.011) parts sociales de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR, préqualifiée;

au profit de Commonfund Capital International Partners VII, L.P., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit depuis le 12 décembre 2012:

- 31.667.631 parts sociales sont détenues par Bridgepoint Europe IV FCPR;

- 31.667.631 parts sociales sont détenues par Bridgepoint Europe IV 2 FCPR;

- 256.240 parts sociales sont détenues par Alpha Diamant FCPR;

- 853.528 parts sociales sont détenues par Commonfund Capital International Partners VI, L.P.; et

- 414.970 parts sociales sont détenues par Commonfund Capital International Partners VII, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012163244/39.

(120215494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

—

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PBG Midwest Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.456 and having a share capital of USD 10,000,000.- (the Sole Shareholder), being the Sole Shareholder of PAS Luxembourg, S.à.r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.564, and having a share capital of USD 21,776,802.- (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 28, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1004 of May 20, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated July 10, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2099 of August 23, 2012.

The Sole Shareholder is hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at thirty-one million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 31,776,803.-) represented by thirty-one million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three (31,776,803.-) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 30,776,803.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 31,776,803.-) represented by thirty-one million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three (31,776,803) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of thirty million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three (30,776,803) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Capital Decrease).

The Sole Shareholder acknowledges that, following the Capital Decrease, the Company shall not repay the nominal value of the shares so redeemed in the aggregate amount of thirty million seven hundred seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 30,776,803.-) to the Sole Shareholder but shall allocate the nominal value of such shares to the share premium reserve account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at one million United States Dollars (USD 1.000.000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the cancellation of the redeemed shares in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.456 et disposant d'un capital de USD 10.000.000,- (l'Associé Unique), étant l'Associé Unique de PAS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.564 et disposant d'un capital social de USD 31.776.803,- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1004 le 30 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 10 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2099 le 23 août 2012.

L'Associé Unique est ici représenté par Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, lequel est fixé à trente-et-un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 31.776.803,-) représenté par trente-et-un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois (31.776.803) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 30.776.803,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 31.776.803,-) représenté par trente-et-un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois (31.776.803) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de trente millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois (30.776.803) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (la Réduction de Capital).

L'Associé Unique prend acte que, suite à la Réduction de Capital, la Société ne remboursera pas la valeur nominale des parts sociales ainsi rachetées, d'un montant total de trente millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 30.776.803,-), à l'Associé Unique mais affectera la valeur nominale de ces parts sociales au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société (i) pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales rachetées dans le registre des associés de la Société (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) pour se charger de toutes les formalités s'y rapportant, le cas échéant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55259. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162783/129.

(120214421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

—

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December, at 4.00 p.m..

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Xylem Delaware, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the state of Delaware (U.S.A), having its registered office at 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. tax ID number 06-1077415 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

pursuant to a power-of-attorney under private seal given in New York on December 4, 2012,

which power-of-attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Xylem Global S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.763 (the Company), the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that

I. It is the sole shareholder of the Company and holds all 10,307,446 (ten million three hundred and seven thousand four hundred forty-six) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 10,307,446 (ten million three hundred and seven thousand four hundred forty-six).

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four euro) so as to raise it from its present amount of EUR 10,307,446 (ten million three hundred and seven thousand four hundred forty-six euro) to EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro) and issue of 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four) ordinary

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Shares) having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the Shares specified under 1) above and payment of a share premium to be allocated to the premium reserve of the Company by the contribution of 500 (five hundred) shares in Xylem International S.ar.l. as well as claims in an amount of EUR 76,744,290.90 (seventy-six million seven hundred forty-four thousand two hundred and ninety euro and ninety cents) the Company holds toward Xylem International S.ar.l. and payment in full of the capital increase and each of the Shares (nominal value and share premium) by the contribution in kind.

3. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2) of the Agenda.

III. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four euro) so as to bring it from its present amount of EUR 10,307,446 (ten million three hundred and seven thousand four hundred forty-six euro) represented by 10,307,446 (ten million three hundred and seven thousand four hundred forty-six) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each to an amount of EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro) and to create and issue 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four) new Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution
Subscription and Allotment

A. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four) new Shares and to pay up such new Shares and the share premium thereon by a contribution in kind of 500 (five hundred) shares in Xylem International S.àr.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, having a share capital of EUR 113,100 and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 144132, having a value of EUR 6,842,055.1 (six million eight hundred forty-two thousand fifty-five euro and ten cents) together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today, as well as claims in an amount of EUR 76,744,290.90 (seventy-six million seven hundred forty-four thousand two hundred and ninety euro and ninety cents) the Company holds toward Xylem International S.à r.l., the shares and the claims together having an aggregate value of EUR 83,586,346 (eighty-three million five hundred eighty-six thousand three hundred and forty-six euro).

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder is to be recorded at fair market value which amount to EUR 83,586,346 (eighty-three million five hundred eighty-six thousand three hundred and forty-six euro) as it results from the valuation certificate as of December 4, 2012 (the Certificate), which remains attached hereto, and to be allocated as follows:

1) EUR 8,348,634 (eight million three hundred forty-eight thousand six hundred thirty-four euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) EUR 1,865,608 (one million eight hundred sixty-five thousand six hundred and eight euro) is to be allocated to the legal reserve;

3) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:
Xylem Delaware Inc. . . . . 18,656,080 shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro), represented by 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty) ordinary shares with a par value of EUR 1.- (one euro) per share."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 6,500 (six thousand five hundred euro).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwölf, am vierten Dezember, um 16.00 Uhr.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen

Xylem Delaware, Inc., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware (U.S.A.) mit Gesellschaftssitz 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. mit Steuernummer 06-1077415 (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in New York am 4. Dezember 2012,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschaft Xylem Global S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763 (die Gesellschaft), wobei der Alleinige Gesellschafter anstelle der Versammlung handelt.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 10.307.446.- (zehn Millionen dreihundertsiebentausendvierhundertsechsundvierzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1.-, (einem Euro), welche ein Gesamtkapital von EUR 10.307.446.- (zehn Millionen dreihundertsieben-tausendvierhundertsechsundvierzig Euro) darstellen.

II. Der Alleinige Gesellschafter erklärt, ausführlich über die auf der Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüsse informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 8.348.634.-(acht Millionen dreihundertachtundvierzigtausendsechshundertvierunddreißig Euro), um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 10.307.446.- (zehn Millionen dreihundertsiebentausendvierhundertsechsundvierzig Euro) auf EUR 18.656.080 (achtzehn Millionen sechshundertsechsundfünfzigtausend und achtzig Euro) aufzustocken, durch Ausgabe von 8.348.634.- (acht Millionen dreihundertachtundvierzigtausendsechshundertvierunddreißig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.- (einem Euro) (die Anteile) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

2. Zeichnung und Zahlung der unter Tagesordnungspunkt 1) erwähnten Anteile, zusammen mit einem an die Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisenden Agio, durch den Alleinigen Gesellschafter, durch eine Sacheinlage von 500 (fünfhundert) Anteilen sowie eine Forderung in einem Betrag von EUR 76.744.290,90 (sechsundsiebzig Millionen siebenhundertvier-undvierzigtausendzweihundertneunzig Euro und neunzig Cents) welche der Alleinige Anteilsinhaber gegenüber der Xylem International S.à r.l. hält

3. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu fassenden Beschlüssen.

III. Der Alleinige Gesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 8.348.634.- (acht Millionen dreihundertachtundvierzigtausend-sechshundertvierunddreißig Euro) von EUR 10.307.446.- (zehn Millionen dreihundertsiebentausend vierhundertsechsundvierzig Euro), eingeteilt in 10.307.446.- (zehn Millionen dreihundertsiebentausendvierhundertsechsundvierzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro), auf EUR 18.656.080 (achtzehn Millionen sechshundertsechsundfünfzigtausend und achtzig Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 8.348.634.- (acht Millionen dreihundertachtund-vierzigtausendsechshundertvierunddreißig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

Zweiter Beschluss
Zeichnung und Zuteilung

A. Daraufhin ist der Alleinige Gesellschafter erschienen, vertreten, wie eingangs beschrieben, und erklärt die 8.348.634.- (acht Millionen dreihundertachtundvierzigtausendsechshundertvierunddreißig) neuen Anteilen zu zeichnen und den Nennwert der Anteile sowie das Agio einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus 500 (fünfhundert) Anteilen der Xylem International S.är.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter den Gesetzen Luxemburgs, mit Geschäftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, mit einem Wert von EUR 6.842.055,10 (sechs Millionen achthundertzweiundvierzigtausendfünfundfünfzig Euro und zehn Cents) gemeinsam mit den Gewinnrechten, welche zu diesem Tage noch nicht ausgeschüttet worden sind, sowie einer Forderung in einem Wert von EUR 76.744.290,90 (sechsundsiebzig Millionen siebenhundertvierundvierzigtau-sendzweihundertneunzig Euro und neunzig Cents) welche der Alleinige Anteilsinhaber gegenüber der Xylem International S.är.l. hält, mit einem Gesamtwert von EUR 83.586.346 (dreiundachtzig Millionen fünfhundertsechs-undachtzigtausenddreihundertsechsundvierzig Euro).

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 83.586.346 (dreiundachtzig Millionen fünfhundertsechsundachtzigtausend-dreihundertsechsundvierzig Euro) beträgt, so wie es aus dem Bewertungs-zertifikat vom 4. Dezember 2012 (das Zertifikat), welcher beigebogen bleibt, hervorgeht und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 8.348.634.- (acht Millionen dreihundert-achtundvierzigtausend sechshundertvierunddreißig Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) ein Betrag von EUR 1.865.608 (einer Million achthundertfünf-undsechzigtausendsechshundertacht Euro) wird der gesetzlichen Rücklage zufließen;

3) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigebogen um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:
Xylem Delaware Inc. . . . . 18.656.080 Anteile.

Dritter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 18.656.080.- (achtzehn Millionen sechshundertsechsundfünfzigtausend und achtzig Euro) und ist eingeteilt in 18.656.080.- (achtzehn Millionen sechshundertsechsund-fünfzigtausend und achtzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1.-(einem Euro)."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich auf EUR 6.500 (sechstausend fünfhundert Euro).

Der Unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Vollmachtnehmerin der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist, und dass auf Verlangen derselben Vollmachtnehmerin bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde hat die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D. Kolbach, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012. REM/2012/1569. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163703/195.

(120216125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vallbacken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.824.

—

In the year two thousand and twelve, on the seventh of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "VALLBACKEN S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 97824), incorporated by a notarial deed on December 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 87 of January 22, 2004.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Sébastien Bombenger, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Racot, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lucile Wernert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor on the financial year 2011;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 2011;
3. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
4. decision to put the company into liquidation;
5. appointment of the Liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders hears the report of the Board of Directors as well as the report of the Statutory Auditor of the Company's financial year as per December 31, 2011.

A copy of these reports will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to approve the Company's balance sheet and profit and loss account as at December 31 st , 2011, and decides to carry forward the total loss amounting to twenty-four thousand five hundred and thirty-five euros and twenty-eight cents (EUR 24.535,28).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», a société anonyme, having its registered office in Capellen (L-8308 Luxembourg), 83 Pafebruch, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALLBACKEN S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 97824) constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 87 du 22 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Bombenger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;

2. approbation des comptes annuels au 31.12.2011;

3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. dissolution et mise en liquidation de la société;

5. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires entend le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire de la Société sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Une copie de ces rapports restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'approuver les comptes annuels de la Société, arrêtés au 31 décembre 2011 et de reporter à nouveau la perte totale s'élevant à vingt-quatre mille cinq cent trente-cinq euros et vingt-huit cents (EUR 24.535,28).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, C. RACOT, L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16509. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012162957/134.

(120214462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.982.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXVII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 of 12 June 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that day;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXVII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 12 juin 2007 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57880. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163493/98.

(120215323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.978.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 of 13 June 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that day;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 13 juin 2007 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57879. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163492/98.

(120215324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.324.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBRE PFCE Management Limited, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 37726, acting in its capacity as General Partner of "CBRE Property Fund Central Europe LP", a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 399,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on November 22 nd , 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "PFCE Top Holdco S.à r.l.", société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12 th , 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14 th , 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on November 7 th , 2012, not yet published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at two million three hundred and nineteen thousand euro (EUR 2,319,000) represented by two thousand three hundred and nineteen (2,319) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of five thousand euro (EUR 5,000), so as to raise it from its present amount of two million three hundred and nineteen thousand euro (EUR 2,319,000) to two million three hundred twenty-four thousand euro (EUR 2,324,000), by issuing five (5) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the five (5) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), together with a total issue premium of five hundred euro (EUR 500), so that the amount of five thousand five hundred euro (EUR 5,500) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million three hundred twenty-four thousand euro (EUR 2,324,000) represented by two thousand three hundred and twenty-four (2,324) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CBRE PFCE Management Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrite au Registre de Guernsey sous le numéro 37726, agissant en sa qualité de General Partner de «CBRE Property Fund Central Europe LP», un «limited partnership» régi par le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrit au Registre de Guernesey sous le numéro 399,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Guernesey, le 22 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PFCE Top Holdco S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à deux millions trois cent dix-neuf mille euros (2.319.000.- EUR) représenté par deux mille trois cent dix-neuf (2.319) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq mille euros (5.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent dix-neuf mille euros (2.319.000.- EUR) à deux millions trois cent vingt-quatre mille euros (2.324.000.- EUR), par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cents euros (500.- EUR) de sorte que le montant de cinq mille cinq cents euros (5.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-quatre mille euros (2.324.000.- EUR) représenté par deux mille trois cent vingt-quatre (2.324) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. LAC/2012/56969. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163504/102.

(120215730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.424.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

- The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mister Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, dated November 13 th , 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at USD 18.000 (Eighteen thousand United States Dollars), represented by 18.000 (Eighteen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1 st of January of each year and terminates on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st , 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 18.000 (eighteen thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR1.400.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three and are appointed as managers:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absente, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La soussignée Vacon Properties S.A., ayant pour adresse: Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 13 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure ou l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 18.000 (dix-huit mille dollars des Etats-Unis), représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet l'article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée pour être tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendront au siège social de la Société et doivent être signés par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, s'il a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront attachées au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois et sont nommés en tant que gérants: .

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2012. LAC/2012/55246. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163637/368.

(120215509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Espresso Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 49A, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.720.

—

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1.- Espresso Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 49A, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.886,

ici représentée par Monsieur Sébastien LABBE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 4 décembre 2012.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associé de la société «Espresso Real Estate S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2311 Luxembourg, 49A, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.720, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 13 février 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203 du 4 juin 2011 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (EUR 310,-), et appartenant à l'associée unique, précitée.

III.- La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, étant la seule et unique associée de la Société, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de la société Espresso Invest S.à r.l., comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Espresso Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 49A, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.886.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LABBE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14630. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163951/64.

(120216679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Max Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

—

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAX MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.256, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 11 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1372 le 21 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 936 le 5 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kornelis Ronald Ferdinant BOLHUIS, retraité, avec adresse personnelle à F-75015 Paris, 228, rue Lecourbe, France.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine CASTIGLIONI PELLIET, directrice administrative et financière, avec adresse personnelle à F-33770 Salles, 29, chemin du Moulin de Dubern, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que toutes les deux cents (200) actions sont présentes, respectivement représentées par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Le quorum de vote n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée le 22 octobre 2012, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou dûment représentés ont été convoqués par des lettres recommandées en date du 15 octobre 2012 et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune;

2. Souscription et libération;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Transformation de l'intégralité des primes d'émission en comptes courants actionnaires rémunérés;

5. Nomination de Monsieur Guillaume SORDET comme administrateur de catégorie A;

6. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de trois cents (300) actions nouvelles, la société C.C.D.I. (COMPANYIA COMERCIAL DE DESENVOLUPAMENT INDUSTRIAL SL), société de droit andorran, avec siège social à l'Avinguada de Sant Antoni 44, Edifici la Massana, La Massana, Andorra

ici représentée par M. Marc GIEBELS VAN-BEKESTEIN, gérant, pouvant engager la société par sa seule signature.

Ainsi, le montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) est désormais à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer l'intégralité des primes d'émission en comptes courants actionnaires rémunéré au taux légal avec un «cap» et un «floor» de 3% et 5% respectivement.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur supplémentaire de catégorie A, Monsieur Guillaume SORDET, homme d'affaire, né le 09 novembre 1949 à Saint-Girons en France, ayant comme adresse personnelle Grand Rue, F-21410 Arcey, France, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en l'année 2016.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, coûts et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. R. F. Bolhius, C. Castiglioni Pelliet, G. El Rhilani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52219. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164240/75.

(120217039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2012

L'assemblée décide de renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 30 septembre 2017, les mandats des administrateurs suivants:

- Yannick CHARRAYRE (demeurant 5, rue Beautney F-88150 Oncourt)
- Mathieu KUHN (demeurant 88, rue Général De Gaulle F-88000 Chantraine)
- Frédéric MONCEAU (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg)
- Karl LOUARN (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg)

L'Assemblée décide de nommer la société PARFININDUS S.à r.l. (sise 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56469) en remplacement de la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 30 septembre 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012169089/19.

(120223099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck